



Assemblée générale

Distr. générale
5 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 149 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 33^e, 35^e, 38^e, 39^e, 40^e et 48^e séances, les 27 mars, 7, 14 et 15 mai et 5 juillet 2018. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Questions transversales

Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et des budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix pendant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 ([A/72/330](#) (Part II))

¹ [A/C.5/72/SR.33](#), [A/C.5/72/SR.35](#), [A/C.5/72/SR.38](#), [A/C.5/72/SR.39](#), [A/C.5/72/SR.40](#) et [A/C.5/72/SR.48](#).



Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/789](#))

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/72/751](#) et [A/72/751/Corr.1](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/824](#))

Lettre datée du 13 juillet 2017, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général, transmettant l'édition 2017 du Manuel des règles et procédures régissant les remboursements et le contrôle relatifs au matériel appartenant aux forces militaires ou de police des pays qui participent aux opérations de maintien de la paix ([A/72/288](#))

Calcul des taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents

Rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ([A/72/728](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/771](#))

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/701](#) et Add.1)

Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/790/Rev.1](#))

Rapport du Secrétaire général sur l'examen approfondi du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/72/814](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/766](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/857](#))

Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/648](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/783](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/789/Add.10](#))

Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/639](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/777](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/789/Add.9](#))

Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2017 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/72/649](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/838](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2016 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/71/652](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/856](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/70/552](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/70/829](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2014 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/69/659](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/69/827](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/68/666](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/837](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2012 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/67/739](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/67/837](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2011 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/66/665](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/713](#) et [A/66/713/Corr.1](#))

Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix

Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/C.5/72/21](#))

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/C.5/72/23)

II. Examen de projets de résolution

A. Projet de résolution [A/C.5/72/L.33](#)

4. À sa 48^e séance, le 5 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police » ([A/C.5/72/L.33](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Jamaïque.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.33](#) sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution I).

B. Projet de résolution [A/C.5/72/L.48](#)

6. À sa 48^e séance, le 5 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » ([A/C.5/72/L.48](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la République dominicaine.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.48](#) sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution II).

C. Projet de résolution [A/C.5/72/L.49](#)

8. À sa 48^e séance, le 5 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » ([A/C.5/72/L.49](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Colombie.

9. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.49](#) sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution III).

D. Projet de résolution [A/C.5/72/L.55](#)

10. À sa 48^e séance, le 5 juillet, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » ([A/C.5/72/L.55](#)), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de l'Australie.

11. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution [A/C.5/72/L.55](#) sans le mettre aux voix (voir par. 12, projet de résolution IV).

III. Recommandations de la Cinquième Commission

12. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [65/289](#) du 30 juin 2011, [67/261](#) du 10 mai 2013 et [68/281](#) du 30 juin 2014,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant les résultats de l'enquête révisée sur le calcul des taux standard de remboursement aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général ;
2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport ;
3. *Décide* de fixer un taux unique de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police aux opérations des Nations Unies sur le terrain, soit 1 428 dollars des États-Unis par personne et par mois, à compter du 1^{er} juillet 2018 ;
4. *Décide également* d'augmenter de 10 %, à compter du 1^{er} juillet 2018, le taux des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité.

¹ [A/72/728](#).

² [A/72/771](#).

Projet de résolution II

Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions [69/307](#) du 25 juin 2015, [70/289](#) du 17 juin 2016 et [71/293](#) du 30 juin 2017,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Réaffirme* ses résolutions [57/290](#) B du 18 juin 2003, [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) et [70/286](#) du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général¹ ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note de* l'appui que le Gouvernement de la République de l'Ouganda fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

5. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et décide de ne pas supprimer le poste de responsable de la prestation de services (P-5) ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 22 du rapport du Comité consultatif, se félicite de la transformation d'un certain nombre de postes d'agent du Service mobile en postes soumis à recrutement national et prie instamment le Secrétaire général de continuer à mettre en œuvre le plan de transformation et de lui faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget ;

7. *Note* que le personnel du Centre de services recruté sur le plan national remplit les conditions requises pour bénéficier d'engagements continus et, à ce titre, prie le Secrétaire général de veiller à ce que ces engagements soient octroyés aux membres du personnel concernés conformément aux dispositions des résolutions qu'elle a adoptées sur la question, notamment la résolution [65/247](#) du 24 décembre 2010, et dans le respect du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

8. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017³ ;

¹ [A/72/639](#) et [A/72/777](#).

² [A/72/789/Add.9](#).

³ [A/72/639](#).

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

9. *Approuve* un montant de 31 438 900 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

Modalités de financement des dépenses prévues

10. *Décide* que les dépenses du Centre de services régional pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 2 983 200 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Un montant de 27 860 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) Un montant de 595 500 dollars sera imputé sur les crédits ouverts au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 qu'elle a approuvés dans ses résolutions [72/263](#) A à C du 24 décembre 2017 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 2 792 300 dollars, qui représente le montant de 2 892 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 diminué du montant de 100 100 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sera déduit du montant visé à l'alinéa b ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

11. *Décide* d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement du Centre de services régional.

Projet de résolution III Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

L'Assemblée générale,

Rappelant la section XIV de sa résolution [49/233](#) A du 23 décembre 1994 et sa résolution [62/231](#) du 22 décembre 2007,

Rappelant également sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution [71/294](#) du 30 juin 2017,

Rappelant en outre sa résolution [56/292](#) du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks pour déploiement stratégique, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution [71/294](#),

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

Réaffirmant qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne) ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions pertinentes de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016, et des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

4. *Rappelle* le paragraphe 39 du rapport du Comité consultatif et attend avec intérêt d'examiner une proposition concernant le concept des opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique qui tienne compte des remarques et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et souligne qu'il est nécessaire de poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks ;

5. *Décide* de ne pas remplacer l'appellation du Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications par l'appellation Service des technologies ;

6. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la transformation en postes de six emplois de temporaires recrutés sur le plan international : deux emplois de spécialiste des systèmes informatiques (P-4), un

¹ [A/72/648](#) et [A/72/783](#).

² [A/72/789/Add.10](#).

emploi de spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-3), un emploi d'ingénieur écologue (P-3) et deux emplois de technicien du génie (Service mobile) ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

7. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017³ ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

8. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant s'élève à 82 448 900 dollars des États-Unis ;

Modalités de financement des dépenses prévues

9. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2017, soit 1 280 600 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Le solde de 81 168 300 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 6 959 100 dollars, qui représente le montant de 6 610 400 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 auquel s'ajoute le montant de 348 700 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sera déduit du solde visé à l'alinéa b ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

10. *Décide également* d'examiner à sa soixante-treizième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

³ A/72/648.

Projet de résolution IV

Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 45/258 du 3 mai 1991, 47/218 A du 23 décembre 1992, 48/226 A du 23 décembre 1993, 48/226 C du 29 juillet 1994, 49/250 du 20 juillet 1995, 50/221 B du 7 juin 1996, la section I de sa résolution 55/238 du 23 décembre 2000, ses résolutions 55/271 du 14 juin 2001, 56/241 du 24 décembre 2001, 56/293 du 27 juin 2002, 57/318 du 18 juin 2003, 58/298 du 18 juin 2004, 59/301 du 22 juin 2005, 60/268 du 30 juin 2006, 61/279 du 29 juin 2007, 62/250 du 20 juin 2008, 63/287 du 30 juin 2009, 64/271 du 24 juin 2010, 65/290 du 30 juin 2011, 66/265 du 21 juin 2012, 67/287 du 28 juin 2013, 68/283 du 30 juin 2014, 69/308 du 25 juin 2015, 70/287 du 17 juin 2016 et 71/295 du 30 juin 2017 et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994 et 50/473 du 23 décembre 1995,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017¹, sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019² et sur l'examen approfondi du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix³, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Jugeant important que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

Sachant qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

Consciente que le montant inscrit au compte d'appui doit être grosso modo proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019² et sur l'examen approfondi du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix³, ainsi que du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer

¹ A/72/701 et A/72/701/Add.1.

² A/72/790/Rev.1.

³ A/72/814.

⁴ A/72/766.

⁵ A/72/857.

l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière ;

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

4. *Réaffirme en outre* l'article 153 de son règlement intérieur ;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable ;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui ;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées et leurs finances gérées de manière efficace et rationnelle et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 et de ses autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport⁵ et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution [50/221 B](#) ;

11. *Décide également* de supprimer deux postes vacants au Département de la sûreté et de la sécurité : un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4) et un poste de formateur adjoint (P-2) ;

12. *Décide en outre* de ne pas transférer le poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) affecté à la Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine du Bureau des opérations, le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) affecté à l'Équipe de coordination et de planification pour la Somalie du Bureau des opérations et le poste de spécialiste des questions politiques (P-4) affecté à l'Équipe chargée des partenariats de la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation du Département des opérations de maintien de la paix ;

Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

13. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ;

Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

14. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, d'un montant de 324 703 500 dollars des États-Unis, dont 28 859 100 dollars pour le progiciel de gestion intégré et 821 500 dollars pour la sécurité des systèmes informatiques, montant qui couvrira 1 345 postes existants et 20 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 57 emplois de temporaire existants, 11 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 52 mois-homme visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense ;

Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

15. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 seront financés comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, soit 324 400 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

b) Un montant total de 813 800 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs (811 000 dollars) et à des recettes diverses (2 800 dollars) afférent à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

c) Un montant de 928 800 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour le maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2017 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

d) Le solde de 322 636 500 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ;

e) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 26 070 500 dollars, qui représente le montant de 25 483 500 dollars relatif à l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 auquel s'ajoute le montant de 587 000 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2017, sera déduit du solde visé à l'alinéa d) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

13. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Date d'entrée en vigueur des résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales

L'Assemblée générale décide de fixer au 1^{er} juillet 2018 la date d'entrée en vigueur de toutes les résolutions relatives au budget des opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales adoptées à sa 104^e séance, le 5 juillet 2018, au titre des points 136, 149 à 154 et 156 à 165 de l'ordre du jour.

Annexe I

A. Nouveaux postes devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Département/bureau	Unité administrative	Postes		Intitulé	Statut
		Nombre	Classe		
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du Chef de cabinet	1	G(AC)	Assistant administratif	Nouveau
Total partiel		1			
Bureau des services de contrôle interne					
Division des investigations	Entebbe	1	P-4	Enquêteur	Transformation d'un emploi de temporaire
		3	P-3	Enquêteur	
		1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	
	Vienne	1	P-3	Enquêteur	
		1	D-1	Directeur adjoint	
		1	P-5	Enquêteur principal	
		2	P-4	Enquêteur	
		1	P-4	Enquêteur spécialisé dans les analyses techniques	
		5	P-3	Enquêteur	
		1	G(1°C)	Assistant aux investigations	
1	G(AC)	Assistant aux investigations			
Total partiel		18			
Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires					
		1	P-5	Fonctionnaire d'administration (hors classe)	Transformation d'un emploi de temporaire
Total partiel		1			
Total		20			

Note : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/790/Rev.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/857).

B. Compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 : transferts, réaffectations et suppressions de postes

Transferts

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau du Secrétaire général adjoint – Bureau du Chef de cabinet – Coordonnateur pour les questions de sécurité

Transfert d'un poste de spécialiste de la sécurité au travail (P-4) depuis la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation – Service des politiques et des meilleures pratiques

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'investigateur résident de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine

Transfert d'un poste d'enquêteur (P-4) depuis le Bureau de l'investigateur résident de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud

Transfert d'un poste d'auditeur résident (P-4) depuis le Bureau de l'auditeur résident de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – Bureau de l'investigateur résident de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Transfert d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) d'enquêteur (P-3) depuis le Bureau de l'investigateur résident de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Réaffectations

Bureau des services de contrôle interne – Division des investigations – New York

Réaffectation d'un poste (un poste de classe P-3 d'auditeur résident devant être réaffecté comme un poste d'enquêteur de la même classe) depuis la Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur résident de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Réaffectation d'un poste (un poste d'auditeur résident de classe P-3 devant être réaffecté comme un poste d'enquêteur de la même classe) depuis la Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Libéria

Suppressions

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations – Division de l'Afrique II

Suppression de deux postes : un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) et un poste de spécialiste des questions politiques (P-4)

Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des opérations – Division Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique latine

Suppression de deux postes d'assistant d'équipe [G(AC)]

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires militaires
– Équipe opérationnelle intégrée*

Suppression de deux postes : un poste d'officier de liaison supérieur (P-5) et un poste d'officier de liaison (P-4)

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires militaires
– Service de la planification militaire*

Suppression d'un poste de spécialiste de la planification (P-4)

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau des affaires militaires
– Service de la constitution des forces*

Suppression d'un poste d'assistant d'équipe [G(AC)]

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau de l'état de droit
et des institutions chargées de la sécurité – Division de la police*

Suppression d'un poste de chargé de liaison (police) (P-4)

*Département des opérations de maintien de la paix – Bureau de l'état de droit
et des institutions chargées de la sécurité – Section des politiques stratégiques
et du renforcement des capacités*

Suppression d'un poste d'assistant administratif [G(AC)]

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau
de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies au Libéria*

Suppression de deux postes [un poste d'auditeur résident (P-4) et un poste d'assistant administratif (GN)]

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau
de l'auditeur résident de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice
en Haïti*

Suppression d'un poste d'auditeur résident (P-4)

Département de la sûreté et de la sécurité

Suppression de deux postes : un poste d'administrateur responsable de la coordination des mesures de sécurité (P-4) et un poste de formateur adjoint (P-2)

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe) ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

Annexe II

Emplois de temporaire devant être financés au titre du compte d'appui pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Département des opérations de maintien de la paix					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Bureau du Chef de cabinet	1	G(AC)	Assistant administratif (résilience des organisations)	Reconduit
	Service administratif	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduit
		–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
		–	2 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
	–	2 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit	
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Bureau du Sous-Secrétaire général	1	P-4	Spécialiste des questions relatives à l'état de droit et aux institutions chargées de la sécurité (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Service des questions judiciaires et pénitentiaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduit
	Division de la police	1	P-4	Spécialiste des programmes de police (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
	Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	1	P-4	Spécialiste des politiques et de la planification (désarmement, démobilisation et réintégration) (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine)	Reconduit
Total partiel		6			
Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine					
Section de l'appui administratif		–	3 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
		–	3 mois, 1 GN	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de l'appui aux missions					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Groupe déontologie et discipline	1	P-3	Administrateur de programmes	Reconduit

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
	Section de l'application des recommandations d'audit et des commissions d'enquête	– 1	6 mois, P-3	Spécialiste de l'analyse des procédures	Reconduit
Division du budget et des finances des missions	Section de la gestion des mémorandums d'accord et des demandes de remboursement	2	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Nouveau
Division du personnel des missions	Service du soutien spécialisé au personnel des missions	10	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
		3	G(AC)	Assistant chargé des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduit
Total partiel		16			
Département de la gestion					
Bureau du Secrétaire général adjoint	Service administratif	– 1	3 mois, P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
		– 1	3 mois, G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Nouveau
Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	Division du financement des opérations de maintien de la paix	2	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Reconduit
	Division de la comptabilité	1	P-4	Comptable (conventions comptables)	Reconduit
Bureau de la gestion des ressources humaines	Division des services médicaux	1	G(AC)	Assistant (finances/assurances)	Reconduit
		1	P-4	Médecin	Reconduit
	Division de la planification stratégique, du recrutement et des affectations	1	P-4	Chef de projet (entrepôt de données)	Reconduit
		1	P-4	Administrateur de programmes	Nouveau
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité)	Reconduit
Bureau des services centraux d'appui	Division des achats	1	G(AC)	Assistant aux achats	Reconduit
	Section des archives et de la gestion des dossiers	– 1	5 mois, P-4	Spécialiste de la gestion de l'information	Nouveau
Bureau de l'informatique et des communications	Pôle applications de Bangkok (Bureau de Bangkok)	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduit
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduit
	Pôle applications de New York (Bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduit
Total partiel		13			

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Bureau des services de contrôle interne					
Service administratif		–	2 mois, 2 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
		–	2 mois, 3 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
Division des investigations	New York	1	P-4	Enquêteur	Nouveau
		2	P-3	Enquêteur	Nouveau
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur	Nouveau
		2	P-3	Enquêteur	Nouveau
Division des investigations	New York	1	G(AC)	Assistant administratif	Nouveau
	Entebbe	1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-5	Enquêteur résident en chef	Reconduit
		1	P-4	Enquêteur	Reconduit
		2	P-3	Enquêteur	Reconduit
		1	GN	Assistant administratif	Reconduit
	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	1	P-3	Enquêteur (de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali)	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	2	P-3	Enquêteur	Reconduit
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3	P-4	Auditeur résident	Reconduit
		2	P-3	Auditeur résident	Reconduit
Total partiel		29			
Cabinet du Secrétaire général					
		–	3 mois, 2 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
Total partiel		–			

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies					
Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe					
		2	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Reconduit
Total partiel		2			
Bureau des affaires juridiques					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Département de l'information					
		–	1,5 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
		–	1,5 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduit
Total partiel		–			
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme					
Section de l'appui aux missions de paix	Addis-Abeba	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme	Reconduit
Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation	New York	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme	Reconduit
Total partiel		2			
Total		68		Emplois de temporaire et 52 mois-homme (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois)^a	

Note : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et l'unité de laquelle ils relèvent sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (A/72/790/Rev.1) et mentionnées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/857).

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes) ; GN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

^a Le nombre de mois-homme est indiqué dans la colonne Classe.